



PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)
 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
 FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire-occupant;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région :

Taille du ménage	Revenu maximal
1 personne ou un couple	34 000 \$
2 à 3 personnes	40 000 \$
4 à 5 personnes	43 500 \$
6 à 7 personnes	49 000 \$

- être propriétaire d'un bâtiment dont la valeur, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Cette valeur ne peut dépasser 120 000 \$.

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1

N° téléphone résidence

N° téléphone bureau

N° téléphone cellulaire

Courriel

Propriétaire 2

N° téléphone résidence

N° téléphone résidence

N° téléphone résidence

N° téléphone résidence

LOGEMENT

Adresse

Municipalité

Code postal

Type de bâtiment : Individuel/jumelé Duplex Maison en rangée Copropriété (maximum de 2 logements)
 Maison mobile : propriétaire du terrain Autre (préciser) :
 locataire du terrain

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? Oui Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location :

Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) : _____ \$

Selon le compte de taxes (année) : _____

Année de construction : _____ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale? _____

COMPOSITION DU MÉNAGE

	Nom	Prénom
Propriétaire(s)		
1		
2		
Conjoint(e)		
1		
Autres		
1		
2		
3		

Nombre total de personnes dans le ménage :

Êtes-vous d'ascendance autochtone? Oui Non

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ	
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec — volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

TRAVAUX	
Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment	
Déficiences majeures	Cochez :
1) Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin);	1) <input type="checkbox"/>
2) les ouvertures (portes, fenêtres);	2) <input type="checkbox"/>
3) les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs);	3) <input type="checkbox"/>
4) la toiture (revêtement de toiture, pontage);	4) <input type="checkbox"/>
5) la structure (fondation et ossature du bâtiment);	5) <input type="checkbox"/>
6) l'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique);	6) <input type="checkbox"/>
7) la plomberie (tuyauterie, puits, installation septique);	7) <input type="checkbox"/>
8) le chauffage (appareil et système de chauffage);	8) <input type="checkbox"/>
9) l'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation).	9) <input type="checkbox"/>
Autres déficiences majeures admissibles :	
Surpeuplement;	<input type="checkbox"/>
Bâtiment inachevé – Date de début des travaux ____ / ____ / ____	<input type="checkbox"/>
Décrivez brièvement la ou les déficiences majeures que vous avez identifiées :	

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage (voir le document « Taux d'aide selon le revenu et la composition du ménage »). Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

ENVOI DE LA DEMANDE
Votre demande doit être acheminée à l'adresse suivante :
MRC d'Abitibi-Ouest 11, 5 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1K7
Pour toute autre information : 819 339-5671 #230

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)	
J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.	
Signature	Année/Mois/Jour
Signature	Année/Mois/Jour
(À l'usage de la Municipalité)	
Reçu le (Année/Mois/Jour)	
Par :	

(À l'usage de la MRC)		Reçu le (Année/Mois/Jour)
Par :		